



NEGOCIATION EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

DU 30 OCTOBRE 2008 A 14H15

Après avoir fait un rappel des précédentes rencontres, un constat de l'entreprise, un état des demandes acceptées des Organisations Syndicales.

La direction nous propose un rajout pour enfant malade :

Actuellement le salarié bénéficie de 6 jours non rémunérés pour enfant malade de -16 ans. ***La direction propose 4 jours non rémunérés et 2 jours rémunérés à 100 % pour les salariés ayant plus de 3 ans d'ancienneté.***

Pour les propositions CFDT qui n'apparaissent pas dans le rappel des précédentes rencontres, la réponse de la direction « elles n'ont pas été retenues ».

Nous sommes revenus sur le principe du temps partiel notamment sur la possibilité d'aménagement comme le prévoit le Code du Travail, et en dernière proposition **nous avons demandé la mise en place de crèche inter entreprise où cela serait possible.**

La réponse reste négative !!!

LE CONSTAT POUR LA CFDT ET POUR L'ACCORD « EGALITE HOMMES / FEMMES » SE RESUME A 2 JOURS REMUNERES APRES 3 ANS D'ANCIENNETE ???

Nous sommes dans l'attente du document qui sera présenté prochainement pour signature, (sic) car casino restauration comme à son habitude n'a pas transmis en préalable de la rencontre la documentation.

FIN DE LA RENCONTRE A 16 H



La CFDT c'est Faire